

LICENCE STAPS - MENTION ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE - SANTÉ

Semestre 6 APAS

UEA : Connaitre les pratiques et les différents publics en APAS

5 crédits ECTS

Volume horaire

Cours Magistral : 4h

Travaux Pratiques : 41h

Prise en charge individuelle longitudinale du handicap dans un milieu aquatique et/ou à impact émotionnel fort (avec public)

Présentation

Il s'agit de prendre en charge une personne en situation de handicap mental sur l'ensemble de l'année dans le milieu aquatique.

Objectifs

Cet enseignement a pour but de confronter l'étudiant (seul ou à 2) aux difficultés de la prise en charge d'une personne atteinte de troubles psychiques et/ou de déficience mentale dans un milieu particulier à forte valeur émotionnelle. Cet enseignement repose sur un aller /retour entre une prise en charge pratique et une régulation théorique de manière à accompagner chaque étudiant autour des adaptations à envisager pour optimiser la rencontre avec la personne encadrée.

Pré-requis nécessaires

Licence 2 STAPS APAS, VAE ou équivalent. Cet enseignement nécessite de savoir nager et si possible de maîtriser le rétropédalage. Maîtriser power point et éventuellement la conception de films vidéos.

Compétences visées

- > Construire et réguler les séances de prise jusqu'au bout du semestre malgré les aléas liés à la pathologie de la personne prise en charge
- > Affiner son cadre, et le faire respecter avec de la souplesse
- > Assurer une contenance émotionnelle afin de sécuriser la personne sur le plan affectif en charge en fonctions de l'instabilité de l'engagement de la personne
- > Rendre compte de son projet à la structure référente
- > Rendre compte de sa démarche pédagogique et de son évaluation

Proposer un résumé filmé de son action à destination des familles

Descriptif

- > Les exigences d'évaluation de fin de semestre
- > Optimiser la rédaction de ses objectifs et les planifier dans le temps
- > Optimiser sa connaissance des étapes de progression dans l'apprentissage de la natation pour rendre son intervention plus efficace lorsqu'elle est centrée sur l'apprentissage
- > Découvrir d'autres modes de pratique pour ceux qui ne peuvent pas entrer dans un apprentissage
- > Repérer les moments clés de son projet pour pouvoir les filmer afin d'en rendre compte aux structures, aux familles, à l'université
- > Affiner sa démarche pédagogique et la critiquer

Evaluer son projet, sa personne en situation de handicap

Prise en charge du groupe du handicap mental en parcours moteur (avec public)

Présentation

Cet enseignement repose sur l'encadrement de petits groupes de personnes en situation de handicap mental et de polyhandicap autour de parcours permettant d'aller du développement de la motricité de base à une motricité spécifique à une activité sportive, voire une pratique inclusive.

Objectifs

Dans ce cadre, l'objectif visé est d'être capable de réinvestir tous les éléments nécessaires à la prise en charge d'un groupe de personnes en activité physique adaptée en un temps limité. Dans la mesure du possible, les conditions d'encadrement se rapprochent d'assez près de la réalité professionnelle, soit une attention individualisée à travers une prise en charge par groupe de 6 à 8 personnes.

Pré-requis nécessaires

Licence 2 STAPS APAS, VAE ou équivalent.

Compétences visées

- > Observer, analyser les besoins et établir des groupes de niveaux
- > Analyser les fondamentaux d'une activité ou d'un groupe d'activités pour concevoir des parcours moteurs adaptés aux personnes sans perdre la logique de cette activité
- > S'adapter aux difficultés gérées par la gestion d'un collectif de personnes en situation de handicap
- > Concevoir, programmer, gérer et réguler un cycle centré sur les parcours moteurs
- > Evaluer les difficultés rencontrées pour mieux adapter les contenus, et rendre compte d'éventuels progrès

S'organiser collectivement pour assurer la prise en charge en toute sécurité

Descriptif

- > Comprendre la notion de parcours moteurs et ses enjeux
- > Concevoir des parcours d'observation de la motricité des personnes pour mieux concevoir son projet de prise en charge
- > Elaborer des groupes de niveaux pour adapter les parcours et les modes d'appropriation de ceux-ci
- > Assurer la sécurité passive du parcours et mesurer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une sécurité active
- > Concevoir, appliquer et réguler son cadre de prise en charge
- > Mener son projet, le réguler et l'évaluer
- > Rendre compte de son action